

---

---

## Note d'information fédérale

mars 2008 – n°181

---

---

### 1. Candidatures pour les pôles

Les rameuses et rameurs souhaitant être candidats à un des pôles (France ou Espoirs) de la FFSA pour la saison 2008/2009 peuvent contacter la fédération ou leur ligue (président ou conseiller technique régional). Une fiche récapitulative d'information ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables du site de la FFSA : Les équipes de France > Les pôles aviron > Dossier de candidature, ou disponibles sur simple demande auprès du secrétariat "haut niveau" de la FFSA. La date limite de retour des dossiers est fixée au 2 mai 2008.

### 2. Accompagnement éducatif

Comme indiqué dans la note d'info N° 179, les collèges sont chargés de mettre en place un accompagnement éducatif, et notamment des pratiques sportives, pendant le temps périscolaire (2 heures en fin de journée, après la classe, 4 jours par semaine).

Ciblées en 2007/2008 sur les collèges situés en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP), ces actions seront ouvertes dès la rentrée scolaire 2008 à l'ensemble des collèges. Les activités sportives peuvent être organisées par des associations sportives qui peuvent bénéficier des crédits du CNDS 2008 pour financer ces actions (encadrement et achat de matériel) : pour les modalités pratiques, renseignez-vous auprès de votre DDJS.

Compte tenu des plages horaires ciblées, la pratique de l'ergomètre au sein même des établissements s'avère très intéressante. Pour favoriser cette pratique, la FFSA vient de conclure un partenariat avec la société Concept 2 qui s'engage à prêter, louer ou vendre à tarif préférentiel du matériel dans le cadre de ces opérations.

Pour plus de renseignement sur ce dispositif et sur les offres proposées par Concept 2, vous pouvez contacter Hugo MACIEJEWSKI à la FFSA ou consultez le site internet de la fédération : Pratiquer l'aviron > L'aviron scolaire > L'accompagnement éducatif.

### 3. Appel à projet : Actions pour les publics éloignés des pratiques sportives

Dans le cadre des politiques initiées par le Ministère des sports (MSJS), la FFSA lance un appel à projet pour promouvoir la fonction sociale et éducative de l'aviron auprès des publics éloignés des pratiques sportives, issus principalement des ZUS (zones urbaines sensibles).

Pour être retenus, accompagnés et bénéficier d'aides, les projets présentés doivent répondre à des critères spécifiques, détaillés dans le document d'appel à projet téléchargeable du site internet de la FFSA : Pratiquer l'aviron > L'aviron citoyen.

La date limite de retour des dossiers à la FFSA est fixée au 30 avril 2008.

Pour plus de renseignement sur ce dispositif, vous pouvez contacter Hugo MACIEJEWSKI à la FFSA.

### 4. Annulation Rando Loire Aventure

Suite à une interdiction temporaire d'utilisation des écluses sur le Cher, les organisateurs de la Rando Loire Aventure prévue les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin prochain se voient contraints d'annuler leur manifestation.

### 5. Aide à l'acquisition de matériel

Dans le cadre des aides à l'acquisition de matériel de sécurité et du partenariat avec la société Yamaha, la FFSA étend ses offres à des coques semi rigides de marque Marvel ou Tempest équipées de moteur 40 CV ou 50 CV.

Pour plus de renseignement sur ces offres, vous pouvez contacter Aude POMMELET à la FFSA.

### 6. Stages d'été "Où apprendre à ramer ?"

Pendant la période estivale, les clubs proposent à travers la France des stages d'initiation ou de perfectionnement destinés au grand public.

Les clubs qui organisent ces stages sont invités à renseigner le formulaire sur le site internet de la

fédération : Pratiquer l'aviron > Où ramer ? > Stages d'été jusqu'au 30 mai 2008.

## 7. Recensement des lieux de stages

La FFSA recense sur son site internet : Espace club > Lieux de stages, les coordonnées des structures en mesure d'accueillir un club pouvant y réaliser un stage de perfectionnement. Pour figurer sur cette page, transmettre les informations à la FFSA.

## 8. Championnats de France bateaux courts

Les finales des championnats de France bateaux courts seront retransmises le dimanche 13 avril en direct sur Orange Sport TV de 9h50 à 12h30 (internet, téléphone portable et télévision live box) .

## 9. Dates de clôture d'engagements

Nous vous rappelons que les dates de clôture d'inscriptions aux épreuves qualificatives de zone et aux championnats de France (cf. Réglementation nationale 2008) ont été fixées au :

- Championnats de France bateaux courts : **les engagements à ces championnats se font automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone**
- Coupe de France MAIF : **mercredi 23 avril à 14h00**
- Coupe de France d'aviron de mer des ligues : **mercredi 28 mai à 14h00**
- Championnat de zone minime et cadet : **les dates de clôture sont diffusées par l'organisateur aux sociétés de sa zone**
- Championnats de France minime et senior bateaux longs : *pour les minimes* : **les engagements à ces championnats se font automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone**  
*pour les seniors* : **mardi 17 juin 14h00**
- Championnats de France cadet et junior bateaux longs : *pour les cadets* : **les engagements à ces championnats se font automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone**  
*pour les juniors* : **mardi 24 juin à 14h00**
- Critérium national senior et vétéran et Journée nationale handi-aviron : **mardi 8 juillet à 14h00**
- Championnat de France d'aviron de mer : **vendredi 19 septembre à 14h00**

Réf. : VL

## 10. Concours Femmes et Sport 2008

Pour la 4e année, le MJSVA et le CNOSF reconduisent le concours « Femmes et sport ». Objectif : promouvoir l'image, la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités (élues ou professionnelles) et notamment dans les quartiers urbains sensibles.

Piloté par le pôle ressources national « sport, famille et pratiques féminines » basé au CREPS de PACA, le concours récompense, au niveau régional et national, une personne ou une structure dans les catégories suivantes :

- le prix "Sport au féminin"
- le prix "Sport, filles et cités"
- le prix "Sport : le coup de coeur"

Les clubs, les comités ou les ligues d'aviron intéressés par le projet sont invités à retirer un dossier de candidature auprès de leur Direction régionale de la jeunesse et des sports. Attention, la date limite de dépôt des dossiers est propre à chaque région !

Pour en savoir plus, connectez-vous sur internet : [www.sfpf.fr](http://www.sfpf.fr) ou contactez votre DRDJS.

## 11. Rappel sur la licence Découverte

La licence D :

- est valable 90 jours de date à date et est renouvelable dans l'année.
  - n'autorise pas à participer aux compétitions officielles de la FFSA.
  - ne demande pas d'engager une procédure de mutation lors d'un changement de club.
  - donne droit à toutes les garanties prévues dans le contrat souscrit par la FFSA auprès de la MAIF, dans la stricte limite des 90 jours de validité.
- Le titulaire peut à l'expiration de la licence D souscrire une licence A au sein du même club.

## 12. Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage

Le nouveau règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage a été adopté par l'assemblée générale de la FFSA le 15 mars 2008 et est disponible sur le site de la fédération : la fédération > Textes réglementaires > Règlement intérieur et annexes

## 13. Candidature assemblée générale FFSA 2009

Les clubs souhaitant accueillir la prochaine assemblée générale de la FFSA en mars 2009,

doivent faire acte de candidature auprès de la FFSA avant le 1er juin 2008.

Le cahier des charges est le suivant :

Une salle de réunion de 150 places, pourvue de chaises et de tables pour les délégués des ligues (environ 60 personnes) et les différentes personnalités (environ 30 personnes), équipée de moyens audio et vidéo.

Une proximité de lieu entre la salle des débats et le repas de midi.

L'organisation :

- d'un buffet le vendredi soir, veille de l'AG, pris en charge par la FFSA,
- d'un déjeuner le samedi midi à la charge de l'organisateur,
- d'un dîner de gala le samedi soir à la charge des participants

## **14. Tarifs 2009**

L'assemblée générale de la FFSA a approuvé les tarifs 2009 :

LICENCES :

Licence A : 30,30 €

Licence D : 10,20 €

Licence U : 11,70 €

Titre Initiation : 1,60 €

AFFILIATION :

Affiliation d'un club à la FFSA : 186 €

AVIRON MAGAZINE :

Abonnement collectif : 15 €

Abonnement individuel : 25 €

## **15. Championnat du monde junior 2009**

Le comité d'organisation du championnat du monde junior de Brive fait appel aux clubs pour les aider dans le secteur des transports par le prêt de minibus avec si possible un membre du club comme chauffeur. Les frais seront à la charge du comité d'organisation pendant toute la durée de l'événement du vendredi 31 juillet au dimanche 9 août 2009.

Si vous souhaitez répondre favorablement à cet appel, merci de compléter le formulaire joint et le retourner à l'adresse indiquée.

**Fédération Française des Sociétés d'Aviron**

17 boulevard de la Marne – 94736 Nogent-sur-Marne CEDEX

www.avironfrance.fr – contact@avironfrance.fr – Tél. +33 (0)1 45 14 26 40 – Fax +33 (0)1 48 75 78 75